

L'ECHO DE BONREPOS

SUR AUSSONNELLE



TRIMESTRIEL - JANVIER 2018

DANS CE NUMÉRO :

VIE MUNICIPALE	1-6
VIE ASSOCIATIVE	7-11
A RETENIR...	12

HORAIRES DE LA MAIRIE

LUNDI DE 15 H À 18 H
MARDI DE 15 H À 18 H
MERCREDI DE 15 H À 19 H
JEUDI DE 15 H À 18 H
VENDREDI DE 15 H À 19 H
SAMEDI DE 9 H À 12 H

L'ECHO de BONREPOS est édité
par la Mairie de Bonrepos-sur-
Aussonnelle

Directeur de la publication :
Daniel GASC

Photos : I. Caubet - F. Moure -
G. Hutter - Associations

Maquette : E. Vidal

Mise en page : I. Caubet

Imprimé par BCR Imprimeur
Zone artisanale Lafourcade
32200 GIMONT



Nous voici une nouvelle année écoulée et à l'orée 2018. Le temps file et nul ne peut le retenir. Quelquefois nous souhaiterions l'arrêter ou l'accélérer au gré des événements. 2017 fut une nouvelle année de transition, une année d'adaptation du fait de notre nouvelle appartenance à l'agglomération du Muretain...

Une année également perturbée par le sinistre subi par notre groupe scolaire, un équipement communal des plus essentiels. Sur ce dernier sujet l'équipe municipale accompagnée du corps enseignant et des représentants des parents d'élèves, a pallié au plus pressé pour préserver l'enseignement à nos jeunes enfants repousiens et s'est impliquée avec abnégation pour réhabiliter dans les meilleurs délais leur structure d'accueil. Priorité sera donnée en ce début d'année sur ce dossier. Nous négocions par ailleurs avec le

Muretain qui nous enrichi de ses compétences pour atteindre l'objectif escompté : une qualité de services sans impact préjudiciable sur notre budget... ce qui pour l'heure il est vrai, n'est pas des plus concluant. 2018 devra intégrer une notion prudentielle eu égard à l'incertitude de nos capacités budgétaires d'autant plus hypothéquées par des transferts de compétences notamment de l'Etat sans nous en donner les moyens. Soucieux de préserver une relation de proximité nous vous inviterons à des réunions "de quartiers" au cours des-

quelles nous échangerons dans la convivialité en étant à votre écoute, leur planification vous sera communiquée très prochainement. Restons cependant optimistes en relativisant

et hiérarchisant les véritables valeurs, et plus particulièrement en vous souhaitant nos meilleurs vœux de santé et prospérité pour vous toutes et tous ainsi qu'à vos proches.

Votre dévoué.

EDITO

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Qu'est-ce que le recensement ?

Un recensement général de la population est organisé tous les cinq ans, il permet de déterminer la population officielle de la commune.

La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. Ce recensement sert aussi de base au calcul de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) versée chaque année par l'Etat à la commune.

Entre deux périodes de recensement, la « population légale » est calculée chaque année en se référant à l'année du milieu des cinq années écoulées à partir de données administratives.

Il est organisé du 18/01/2018 au 17/02/2018.



RECENSEMENT

de la population



Comment ça fonctionne ?

Un agent recenseur se présente chez vous et vous demande de répondre à un questionnaire qui peut être renseigné en ligne ou sur papier. Ce questionnaire est ensuite transmis à l'INSEE pour établir les statistiques, vos données restent confidentielles.

Votre participation est essentielle et est rendue obligatoire par la loi n° 51-711 du 7 Juin 1951, mais c'est avant tout un devoir civique.

Bénédicte Danabé

VIE MUNICIPALE

VŒUX DU MAIRE AUX REPOSIENS



Traditionnellement, en ce début d'année, Daniel Gasc, maire de Bonrepos, convie ses administrés pour leur présenter ses meilleurs vœux pour la nouvelle année. C'est l'occasion de faire un point sur l'année écoulée et poser les jalons de l'année à venir. A retenir, deux points majeurs qui ont trouvé leur origine en 2017 et ne manqueront pas de se prolonger en 2018 : l'affaissement de la toiture de l'école et la fusion avec le Muretain Agglo.

Sur le premier point, le rapport du bureau d'études mandaté pour prescrire les travaux à réaliser préconise une dépose complète de la toiture afin de renforcer la charpente, pour un coût estimé à 98 000 €. C'est la priorité à mettre en œuvre en 2018 pour que les enfants puissent, souhaitons-le, retrouver leurs classes à la rentrée de septembre.

Sur le deuxième point, la commune de Bonrepos, s'estimant spoliée par une attribution de compensation versée par l'intercommunalité anormalement inférieure à ce que prescrit le droit commun et dont le mode de calcul est jugé incompréhensible, s'apprête à déposer un recours devant le tribunal administratif pour faire valoir ses droits à défaut d'un arrangement à l'amiable avec le Muretain.

Monsieur le Maire a par ailleurs remercié les agents municipaux pour la qualité de leur travail, ainsi que le corps associatif pour leur engagement auprès des Reposiens. La soirée s'est poursuivie autour d'un buffet particulièrement apprécié, proposé par l'association « Sous les Platanes » faisant honneur aux producteurs locaux.

Isabelle Caubet



RÉUNIONS DE QUARTIER

Comme la municipalité s'y était engagée, des réunions de quartiers sont organisées, à mi-mandat, pour prendre le temps d'échanger, faire le point des actions passées et à venir, pour être à l'écoute de vos attentes dans un moment de convivialité.

QUARTIERS	DATES
Chemin du Moulin, Peyra, Bois de Nérat	Jeudi 1er février à 18h30
Tourneris	Jeudi 8 février à 18h30
Route d'Empeaux, Jardins de l'Aussonnelle I et II, Chemin du Goujon	Jeudi 15 février à 18h30
Rue du Guigneriou, Lotissement L'Enclos et Les Chênes	Jeudi 22 février à 18h30
Chemin du Mondou, Route de l'Isle-Jourdain, Route d'Auradé	Jeudi 1er mars à 18h30
Centre du Village, Rue de l'Aussonnelle, Chemin de la Goutte	Jeudi 8 mars à 18h30
AU RESTAURANT SCOLAIRE	

VIE MUNICIPALE

TRAVAUX DE L'ÉCOLE : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Le bureau d'étude alors missionné a rendu son rapport le 11 janvier 2018. Il a confirmé le diagnostic quant aux dégradations constatées au niveau de la charpente sans pour autant en expliquer les causes. Pour autant il a rédigé un cahier des charges suffisamment exhaustif à l'appui de modes de calcul précis quant aux réfections à réaliser. Il préconise de déposer l'intégralité de la couverture des deux ailes, maternelle et élémentaire, concernant plus de 700 m² de toiture, de procéder à l'élingage de la charpente et consolider les points d'entrants défectueux. Le coût approximatif alors chiffré atteindrait plus de 98000 €.

Nous allons en conséquence et ce dans les meilleurs délais lancer un appel d'offres étayé par ce cahier des charges en escomptant une planification de travaux dont la terminaison est espérée fin juillet pour réouverture de notre école à la rentrée 2018. Nous nous approchons de toutes instances susceptibles de nous aider financièrement tant l'Etat que le Conseil Départemental, entre autres. Nous mettons tout en œuvre pour aboutir dans les délais prescrits à moindre coût. Nous vous tiendrons informés au fil de l'eau, comme convenu, de l'avancée de ce dossier.

Daniel GASC



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (P.C.S.) ET DICRIM

Dans le cadre de la loi N°2004-811 du 13 août 2014 relative à la modernisation de la sécurité civile, les préfetures ont saisi les communes afin qu'elles procèdent à l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.), élaboration obligatoire pour les communes couvertes par un Plan de Préventions des Risques, notre commune étant concernée.

L'objectif du **Plan Communal de Sauvegarde** est de se préparer préalablement en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques et de moyens afin de faire face à des situations de sinistres divers pouvant perturber la vie collective et mettre en danger nos administrés.

Ce document renseigne tous les modes opératoires qu'il est nécessaire de mettre en œuvre au niveau de la mairie pour réagir dans les meilleurs délais dès lors qu'une catastrophe arriverait telle que incendies, inondations, intempéries et autres événements ponctuels pouvant nuire à notre quotidien.

Le **DICRIM** (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est destiné à vous informer des risques majeurs ainsi que

des bons réflexes à connaître en cas de sinistre selon leur nature (catastrophes naturelles, risques technologiques ou terroristes). De plus, les indications relatives aux mesures préventives, dispositifs d'alerte et conduite à tenir sont toutes susceptibles de vous être utiles dans d'autres situations telles que des événements relatifs à la santé publique (épidémie...).

Le Plan Communal de Sauvegarde et le DICRIM sont consultables sur le site Internet de la mairie :
www.bonrepos-sur-aussonnelle.fr



VIE MUNICIPALE

POUR LE MAINTIEN DE LA SEMAINE DE 4.5 JOURS

Le nouveau gouvernement issu de l'élection présidentielle de juin 2017 a laissé le choix aux maires pour l'année scolaire 2017-2018 quant au maintien ou à la suppression de la semaine des 4,5 jours pour la scolarisation des enfants en primaire. Dans l'urgence, les rythmes scolaires ont été maintenus à 4,5 jours par semaine. Décision qui se mesure à l'échelle du Muretain agglo qui assure les services Restauration et ALAE et, à ce titre, les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) nés de l'instauration de la semaine des 4,5 jours. Ce maintien garantit aussi la reconduction du fond d'amorçage versé par l'Etat à hauteur de 50 € par élève.



En revanche, pour l'année scolaire 2018-2019, une réflexion s'impose et la mairie a d'ores et déjà été sollicitée pour exprimer son souhait. Quid de l'intérêt de l'enfant ? Quelle est la perception des familles ? Il a donc été décidé de consulter les personnes concernées au premier chef. Le sondage lancé a donné les résultats suivants : sur 123 familles interrogées, 87 familles se sont exprimées : 48 pour les 4,5 jours. 28 pour 4 jours, 11 sans opinion. Par ailleurs, les enseignants sont en majorité favorables aux 4,5 jours. Enfin, les élèves de CM ont aussi été interrogés et 28 sur 38 souhaitent conserver les 4,5 jours.

Le Conseil municipal s'est donc prononcé favorablement au maintien de la semaine de 4,5 jours.

Isabelle Caubet

RESTAURATION SCOLAIRE : NOUVELLES MODALITÉS

Depuis le 1er janvier 2018, la gestion de la restauration scolaire relève de la compétence du Muretain Agglo. Le fonctionnement du service reste le même, à l'exception des modes de réservation et de facturation.

La réservation des repas doit être faite quinze jours à l'avance, soit sur le site Internet www.agglo-muretain.fr, soit par le biais de feuilles de réservation disponibles auprès du service ALAE et/ou sur le site Internet de la mairie.

Concernant la facturation, vous recevrez tous les mois une facture, après consommation des repas, regroupant les prestations ALAE et restauration scolaire, que vous pouvez régler par prélèvement automatique, carte bancaire ou chèque.

Pour toutes demandes d'informations vous pouvez contacter le service du Muretain à l'adresse mail czam@agglo-muretain.fr ou par téléphone du mardi au vendredi au 05.61.51.84.00.

Mylène Peyrouton



VIE MUNICIPALE

COMMENT FONCTIONNE LE CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal est compétent pour régler par délibérations les affaires de la commune. Il est soumis à quelques principes obligatoires si l'on veut éviter la remise en cause de ses décisions :

- ◆ Il se réunit au moins une fois par trimestre à la mairie
- ◆ Il est convoqué dans un délai de 3 jours francs minimum. La convocation (adressée de manière dématérialisée à Bonrepos) indique l'ordre du jour, la date de l'envoi, le jour et l'heure de la séance.
- ◆ Pour la validité des délibérations, le quorum doit être atteint. Autrement dit, au moins la majorité des conseillers doit être physiquement présente. S'il n'est pas atteint, le maire peut provoquer une seconde réunion, pour laquelle aucune condition de quorum ne sera exigée.
- ◆ Les séances sont publiques. A charge pour les personnes présentes de rester silencieuses, le maire pouvant donner la parole à l'assistance en fin de séance. Toutefois, le conseil municipal peut aussi décider de se réunir à huis clos.
- ◆ Un conseiller municipal prévoyant d'être absent, peut donner pouvoir écrit de voter en son nom à l'un de ses collègues.
- ◆ Le maire assure la présidence des débats (sauf lorsque son compte administratif est débattu, ne participant pas à son vote).
- ◆ Un secrétaire, nommé à chaque séance par le conseil parmi ses membres, assure la rédaction du procès-verbal.
- ◆ Aucune forme de scrutin n'étant imposée, une délibération peut être adoptée « à main levée » ou à scrutin public (chaque conseiller, à l'appel de son nom, indique le sens de son vote). Il peut aussi être procédé au vote au scrutin secret lorsque le tiers des membres présents le réclame, sur proposition du maire.
- ◆ Il revient au maire de prononcer la levée de la séance.
- ◆ A l'issue des séances, les délibérations sont inscrites par ordre de date sur un registre des délibérations, coté et paraphé par le maire. Elles sont transmises au préfet pour qu'il exerce son contrôle de légalité. Dans les huit jours qui suivent la séance, un compte-rendu fait l'objet d'un affichage à la porte de la mairie.

Isabelle Caubet

Source : « Le guide du maire », édité par l'AMF.

L'INSTRUCTION DE NOS DOSSIERS D'URBANISME

Voici un nouveau transfert de compétence de l'Etat aux communes : l'instruction des dossiers d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, autorisation préalable de travaux) jusqu'alors confiée à la Direction Départementale Territoriale, la DDT ne sera plus ! Il nous a ainsi appartenu de palier au mieux la substitution. Nous avons en conséquence conventionné avec d'autres communes de notre secteur sous chef de filat de Saint-Lys pour mutualiser un service adapté unifié. Rien ne changera pour les pétitionnaires si ce n'est une charge de fonctionnement que nous devons honorer. En référence au nombre de dossiers habituellement transmis par notre commune et selon une pondération selon leur nature, la charge financière contribuant notamment à la masse salariale des personnes qualifiées et recrutées, atteindra pour Bonrepos 11 000 € en moyenne. De nouveau une charge de l'Etat transférée à nos collectivités ! Rien ne changera néanmoins pour les personnes concernées avec une instruction préservant les délais réglementaires....

Daniel Gasc



VIE MUNICIPALE

LE REPAS DES AÎNÉS OFFERT PAR LA MAIRIE



Une fois n'est pas coutume, c'est en ce mois de janvier et non en décembre, que les aînés de Bonrepos soit, administrativement parlant, les personnes âgées de plus de 65 ans, se sont vu offrir un repas par la mairie. Le Picotin gourmand, traiteur de Poucharramet, désormais fidèle opérateur en matière de gastronomie à Bonrepos, a dressé de superbes tables et mitonné des mets de jour de fête : médaillon de foie gras, rôti de veau sauce aux cèpes, plateau de fromages et tarte tropézienne.

Daniel Gasc a inauguré cette après-midi par un discours vantant le mérite des aînés par leur engagement sans faille dans la vie de la commune via l'association les Gens heureux ou à titre personnel. Par ailleurs, il les a invités à optimiser chaque action en valorisant l'intergénérationnel.

A la fontaine à kir, les membres du conseil municipal se sont affairés pour servir l'apéritif avant de s'éclipser au moment du repas. Par la suite, musique et danses ont rythmé l'après-midi, les aînés assurent eux-mêmes l'animation : on n'est jamais aussi bien servi que par soi-même.

Isabelle Caubet



RÉUNION DES ASSOCIATIONS

Le Maire a réuni l'ensemble des associations de la commune en date du 20 janvier 2018 respectant ainsi le cadre alors fixé de se concerter deux fois par an afin de se coordonner, planifier dument les manifestations récurrentes et exceptionnelles à organiser et échanger sur divers sujets.

Sur 16 associations recensées actuellement sur Bonrepos, 13 étaient représentées. L'occasion fut donnée de se présenter aux deux nouvelles associations constituées en fin d'année 2017 : l'association PAZAPA et SOUS LES PLATANES ayant pour objet social respectivement « L'éveil des jeunes enfants » et « Organiser le marché de plein vent de la ville, créer du lien social entre les marchands et les habitants de Bonrepos et des communes voisines. L'association a également pour mission d'organiser des activités pédagogiques, des animations et des événements autour du marché. »

Le calendrier des manifestations fort nombreuses sur 2018 a été établi.

Par ailleurs le maire a rappelé la composante des dossiers reprenant les critères d'octroi des subventions, sujet ayant alimenté des échanges néanmoins constructifs.

Cette réunion a confirmé la dynamique de tout un chacun et la légitime considération que la municipalité porte à l'ensemble des bénévoles œuvrant pour faire vivre notre village. Bien conscient des désagréments causés par la réquisition des salles pour l'accueil des classes, monsieur le maire a tenu à les remercier pour leur compréhension.



VIE ASSOCIATIVE

APE : ACTIONS RÉALISÉES ET À VENIR

♦ **Le stand de l'APE au marché de Noël** du village le vendredi 24 novembre a été une belle réussite, ceci grâce à la mobilisation des adhérents et des parents mais surtout à la présence de lutins très motivés !

Sur le stand ont été vendus des bonbons, des gâteaux, des sablés ainsi que des photophores fabriqués par les grandes sections. Les enfants ont pu s'initier gratuitement à la fabrication d'origamis.

Nous sommes heureux d'avoir pu contribuer à l'ambiance et aux festivités du marché de Noël, tout en récoltant de l'argent pour l'école !



♦ **Le spectacle de Noël**, offert par l'APE aux enfants de l'école, s'est déroulé le 21 décembre dernier.

La compagnie Arfolie nous a proposé un conte de Noël dans lequel deux lutins ont raconté, avec de nombreuses facéties, la nuit de Noël au cours de laquelle le Père Noël, malade, n'a pu assurer sa tournée. Le spectacle a été apprécié par les enfants de tout âge, qui ont été d'un calme exemplaire durant la représentation et qui ont participé avec plaisir !

Une belle après-midi qui s'est clôturée par un goûter.



La Compagnie Arfolie



La joyeuse équipe organisatrice de l'après-midi

♦ **Le loto de l'association** aura lieu le dimanche 11 février après-midi.

Comme chaque année, une prévente des cartons sera organisée.

Nous vous attendons nombreux pour partager une après-midi festive au chaud !

Plus de 3 000 € de lots à gagner ! Venez tenter votre chance ...

♦ A compter de janvier, **nous collecterons livres, BD, jeux de société et puzzles** à l'école

Ceux-ci doivent être en bon état et au complet (pour les puzzles en particulier).

Nous tiendrons un stand lors du vide-greniers du village le dimanche 22 avril pour vendre l'ensemble des jeux et livres collectés.

L'APE souhaite à tous les Reposiens et Reposiennes une belle année 2018 !

Les mamans et les papas de l'APE

<http://apebonrepos.wixsite.com/apebonrepos>

<https://www.facebook.com/ape.bonrepos/>

VIE ASSOCIATIVE

L'ASSOCIATION DE GYM VITA FORM VOUS SOUHAITE UNE BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2018, LA SANTÉ ET LA PLEINE FORME POUR TOUS !



Le club organise :

♦ **Une journée raquettes** au plateau de Beille, le dimanche 4 février 2018, sortie en bus.

Départ à 8 heures devant la salle des fêtes, retour prévu vers 18h30. Elle est ouverte à tous, adhérents ou pas à l'association VITA FORM. Vous pouvez nous faire parvenir votre inscription dès maintenant.

Nous vous demanderons de régler 12 € à l'inscription correspondant aux frais de transport. Le complément, c'est à dire 7 € (pour ceux qui louent des raquettes) + 6,30 € pour l'accès au site = 13,30 € sera à régler sur place.

Sur le site, chacun pourra marcher à son rythme, suivre le groupe ou pas, l'essentiel sera d'être à l'heure au bus pour le retour. Le pique-nique sera tiré du sac.

Le sortie pourrait être annulée par manque de neige ou de participants, dans ces cas, les frais déjà versés seront remboursés. Pour tous renseignements 05 62 20 92 25 ou 06 78 48 35 06.

♦ VITA FORM invite également les reposions à participer à **la randonnée de printemps** le dimanche 15 avril, une bonne occasion de découvrir de nouveaux chemins autour de Bonrepos en toute convivialité.

Chantal Blasco

LES GENS HEUREUX RENOUVELLENT LEUR BUREAU

Au cours de leur assemblée générale, début janvier, les Gens Heureux ont renouvelé leur bureau :

Président : René GELIS

Trésorier : Jacques DAVEZAT

Trésorière adjointe : Janine DAVEZAT

Secrétaire : Gaston VIEILLEDENT

Secrétaire adjointe : Françoise CAUBET

Le nombre d'adhérents toujours en augmentation se porte maintenant à 64 personnes.

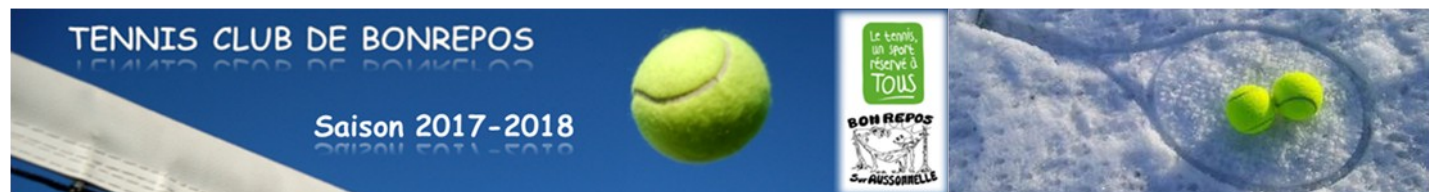
Le club maintient ses activités hebdomadaires : carterie le lundi après-midi, jeux de carte et de société le mercredi après-midi à la salle des fêtes et environ 8 kms de marche le vendredi après-midi.

Des repas et thés dansants seront également au programme de cette année 2018, ainsi qu'une sortie randonnée à la journée.



VIE ASSOCIATIVE

LE TENNIS CLUB DE BONREPOS VOUS ADRESSE SES MEILLEURS VŒUX POUR L'ANNÉE 2018



Saison 2017-2018

Une nouvelle saison s'est lancée le mercredi 4 octobre 2017 avec la reprise de l'école de tennis qui compte 47 jeunes majoritairement de notre beau village de Bonrepos. Notre enseignant, **Sébastien DESHAYS** (Enseignant Professionnel de Tennis D.E. et ancien joueur professionnel du circuit ATP) assure pour la cinquième année consécutive la responsabilité de l'école de tennis et des cours adultes.

Les cours adultes sont programmés les mercredis et vendredis soir.

Vous pouvez nous contacter ou aller visiter notre site Internet pour toute information relative aux adhésions et au fonctionnement du club.

Compétition

La compétition par équipes a débuté et ce sont deux équipes de jeunes du Tennis Club de Bonrepos qui entament le championnat interclubs «Trophée de la Garonne»,

Sont inscrits :

En catégorie 9-10 ans	En catégorie 14-15 ans
Mathieu BARUS Alexandre DESCALZO Yanis COUDERC Ilies DELEPLACE	Kylian GAULTIER Clément LEMAITRE-SILAIRE Maxime DEMAYA Nicolas BASTOW

Nos jeunes comptent sur leurs supporters afin d'aller le plus loin possible dans cette compétition. N'hésitez pas à venir les encourager.

Nous afficherons sur le panneau d'affichage de la salle polyvalente les dates et lieux des rencontres.

Je tiens à remercier nos dirigeants, nos adultes et parents bénévoles et bien sûr tous nos adhérents qui font que ce club évolue dans l'amitié et la convivialité sportive.

Pierre LA DROITTE

Tennis Club de Bonrepos : <http://www.club.fft.fr/tcbonrepos>

LES ARTISTES AMATEURS DE BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE VOUS SOUHAITENT UNE BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2018

Les activités de l'association (Peinture, Poterie, Photos, Couture, Powertex etc.) sont au programme 2018.

Malheureusement, pour cause d'occupation de la salle d'exposition par l'école, notre rendez-vous annuel du mois de juin ainsi que le concours photo, sont annulés. Nous reprendrons nos bonnes habitudes dès que l'école sera remise en état.

Gérard HUTFER



LA VIE ASSOCIATIVE

SAKADO : DES BÉNÉVOLES INVESTIS

L'équipe des joyeux bénévoles d'ENTRAIDE vous remercie vivement pour vos dons en vêtement, hygiène et nourriture, lors de nos permanences de récolte au mois de novembre.

C'est grâce à vous que nous pouvons par la suite, organiser nos sorties SAKADO en décembre et en janvier sur Toulouse et le grand Ouest. Un grand merci ! Commencez à récolter dès aujourd'hui pour l'année prochaine !!

A chaque sortie, nous touchons une cinquantaine de personnes dans le besoin.

En dehors de la distribution de vêtements chauds, de sacs, de sacs de couchage, de tapis de sols et de chaussures, nous parlons avec eux autour d'une soupe ou d'un café et d'un petit « pique-nique » (sandwich, fruits, compotes, chocolats) que nous préparons.

De beaux échanges fraternels, avec des hommes et des femmes, de toutes les générations, de tous les niveaux sociaux, de toutes les nationalités... et même quelques jeunes mineurs... Triste !

Chaque histoire est différente, bouleversante... « La faute a pas d'chance !! » comme disent certains. Nos échanges sont très chaleureux et conviviaux. Des parenthèses humaines qui réchauffent le cœur.

Et cette année, nous avons aussi remarqué que, même ceux qui ont un toit précaire ou un petit emploi, n'ont pas forcément de quoi s'habiller ou manger à leur faim !

Triste, très triste...

Heureusement, notre équipe dynamique souffle un vent d'espoir, une pause joyeuse dans leur quotidien ! et que de remerciements de la part de ces gens... Emouvant !

Je voulais mettre à l'honneur les membres actifs d'ENTRAIDE (une fois n'est pas coutume).

MERCI !

Jacqueline Lécaillier, présidente



LA VIE ASSOCIATIVE

LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION TEVA VOUS SOUHAITENT LEURS MEILLEURS VŒUX POUR 2018

Cette année sera une année particulièrement riche pour TEVA car elle marquera la **réussite** de certains parcours (Rédouane en Algérie), le démarrage de nouveaux projets et **les 10 ans** de l'association.

Quelques dates à retenir :

- Une fête pour la réussite de Rédouane le samedi 7 avril 2018
- Les 10 ans d'existence de l'association - JUIN 2018

L'association poursuit, bien entendu, ses projets auprès d'enfants d'ailleurs mais aussi de Bonrepos en apportant une contribution à l'association des parents d'élèves.

Si vous avez des projets, vous connaissez un enfant ou une famille qui a besoin de soutiens ou si vous souhaitez simplement nous rejoindre en tant que bénévole n'hésitez pas nous contacter 06.76.86.87.90.

La présidente - Christel



PAZAPA : UNE NOUVELLE ASSOCIATION POUR LA PETITE ENFANCE

L'association PAZAPA, nouvellement créée, est tournée vers la petite enfance. Elle est ouverte aux assistantes et assistants maternels des communes de Bragayrac, Bonrepos-sur-Aussonnelle, Empeaux, Sabonnères, Saiguède et Saint-Thomas.

Le siège social de l'association PAZAPA est à la mairie de Bonrepos et le lieu d'accueil à la salle des fêtes d'Empeaux. C'est un lieu de rencontres, d'échanges entre petits et grands. Un lieu de jeu, de partage, de rires et de câlins.

Pour son lancement, l'association a besoin de s'équiper pour satisfaire ces chers bambins. Elle lance un appel au don de jeux, jouets, puzzles, livres, dinettes, instruments de musique, transats, etc. Vous pouvez les déposer à la mairie de Bonrepos.

Pour plus de renseignements, contactez l'association à l'adresse assospazapa@gmail.com



Club BONREPOS AU JARDIN

(SAISON 2017-2018)

Tous les jardiniers de Bonrepos et d'ailleurs,
sont invités à l'Assemblée Générale de l'association qui aura lieu
le vendredi 2 février à 20 h 30, à la cantine de l'école

À RETENIR

AGENDA 2018

Dimanche 4 février : Sortie raquettes à Beille (Vita Form)
Samedi 10 février : Soirée montagne (Comité des fêtes)
Dimanche 11 février : Loto (APE)
Samedi 24 mars : Carnaval (APE)
Samedi 7 avril : Fête pour la réussite de Rédouane (TEVA)
Dimanche 15 avril : Randonnée de printemps (Vita Form)
Dimanche 22 avril : Vide-greniers (Entraide)
Dimanche 3 juin : Thé dansant (Gens heureux)
Dimanche 17 juin : Repas fêtes des mères et des pères (Gens heureux)
Samedi 23 juin : Fête de l'école (APE)
31 août, 1er et 2 septembre : Fête du village (Comité des fêtes)
Samedi 6 octobre : Thé dansant (Gens heureux)
Vendredi 16 novembre : Soirée Vin nouveau (Gens heureux)
Dimanche 9 décembre : Repas des aînés (mairie)

LES PARTENAIRES DE L'ECHO



2B PLOMBERIE
CHAUFFAGE, SANITAIRE, ZINGUERIE, DÉPANNAGE
☎ 07.78.84.61.67
Brice BERNARD
31470 BONREPOS / AUSSONNELLE
2bplomberie@sfr.fr



MARCHE DE PLEIN VENT
de producteurs locaux
Tous les vendredis à partir de 16 heures
avec l'association Sous les Platanes



Le Bonheur des 4 pattes
 Centre animalier de Toulouse
 2417 route d'Empeaux
 31470 Bonrepos sur Aussonnelle
 Tel : 05 34 46 56 01
www.bonheurdesquatrepatte.fr

GROUPE SACPA - CHENIL SERVICE
 Un expert en problèmes comportementaux de chiens
www.groupesacpa-chenilservice.fr

Clava
 Une nouvelle chance pour les animaux
www.fondationclava.org

LE CARNET DE L'ÉTAT CIVIL

Naissances

ADDA Nahil le 15/11/2017
 TORRES Margaux le 16/11/2017
 RUGGINI-FERRER Lucio le 23/11/2017

Mariage

Christophe MORATONA
 et Brigitte LAGARDE LE 30/12/2017

Décès

Catherine CHAIGNE, née BOIROUX le 05/10/2017



Conseil en assurances et crédits

Tel : 06.77.00.47.03